

# **LA TRANSPARENCE ECONOMIQUE ENDIGUER LE SYSTEME FINANCIER SOUTERRAIN**



---

1319 Eighteenth Street, NW - Suite 200 - Washington, DC 20036

Tel. 202.293.0740

Fax. 202.293.1720

## RESUME EXECUTIF

Nous nous trouvons peut-être à un moment rare de notre histoire où les intérêts des pays riches et pauvres sont identiques.

Au cœur de la crise économique actuelle se trouve un manque de transparence dans le système financier mondial. Ceci est le produit d'un demi-siècle de création et d'expansion d'une structure financière souterraine comprenant paradis fiscaux, juridictions secrètes, corporations déguisées, comptes en fiducie anonymes, et fausses fondations. Sont également inclus dans ce système, des mécanismes de falsification des prix à la vente, des techniques de blanchiment, et des disparités laissées dans les lois occidentales qui facilitent le mouvement d'argent sale, criminel et de fraude fiscale à travers les frontières. Certaines estimations suggèrent que jusqu'à la moitié du commerce mondial et des mouvements de capitaux passent par ce système financier souterrain.

Les conséquences de cette structure opaque et de l'argent qu'elle transporte sont maintenant évidentes:

- Dans les pays développés, le crédit s'est desséché en grande partie à cause de la difficulté d'évaluer la qualité du patrimoine des institutions financières qui opèrent en partie ou entièrement au sein de ce système opaque. Ceci inclut presque toutes les principales banques européennes et américaines.
- Dans les pays en voie de développement, on estime qu'un trillion de dollars par an, d'argent clandestinement généré, est détourné vers l'étranger à travers ce système, constituant la condition économique la plus néfaste : nuisant aux pauvres, sapant la réduction de la pauvreté et retardant une croissance durable.

Le Groupe de Travail (ou Task Force) sur l'Intégrité Financière et le Développement Economique encourage le G-20 à se concentrer sur l'amélioration de la transparence dans le système financier mondial. Jusqu'ici dans les discussions et commentaires, l'accent a été mis sur le renforcement des régulations au sein de la structure existante. S'il est vrai que des améliorations des réglementations sont certainement nécessaires, nous sommes d'avis que cette stratégie est vaine. Un bien plus grand profit pourrait découler de mesures visant à entraver le système financier souterrain qui est manifestement à l'origine de la crise économique à laquelle toutes les nations font face actuellement.

# TABLE DES MATIERES

Cadre Conceptuel	1
Priorité 1: Entraver l'évaluation erronée des prix	3
Priorité 2 : Comptabilité pays par pays	4
Priorité 3 : Confirmation des bénéficiaires effectifs	5
Priorité 4 : L'échange automatique d'informations relatives à l'imposition	6
Priorité 5 : L'harmonisation des infractions pour le blanchiment d'argent	7
Appendices	8
Appendice 1 : Participants au Groupe de Travail	9
Appendice 2 : Le système financier souterrain	10

## CADRE CONCEPTUEL

La Task Force sur l'Intégrité Financière et le Développement Economique, un consortium de Gouvernements et d'ONG (voir Appendice 1), se concentre sur l'obtention de plus de transparence dans le système financier global au bénéfice des pays en voie de développement.

Global Financial Integrity, un groupe de réflexion (think tank) basé à Washington, DC et leader de la Task Force, estime la quantité d'argent illicitement retirée des pays en développement vers les économies occidentales à entre \$850 milliards et \$1 trillion par an. Ces fonds transfrontaliers sont généralement le produit de a) la corruption et du vol par des fonctionnaires du gouvernement (environ 3 pourcent du total global), b) d'activités criminelles telles que le trafic de drogue et le racket (correspondant à 30-35 pourcent du total global), et c) de la fraude fiscale relative à des transactions commerciales, réalisée principalement à travers l'évaluation erronée des prix d'exports et d'imports (de loin la plus grande part environ 60 à 65 pourcent du total global).

De tous ces mouvements, presque tous constituent des transferts permanents vers l'extérieur. Seule une fraction revient vers les pays d'origine, et, dans ce cas, uniquement sous forme d'investissement direct à l'étranger. Ce transfert massif de richesses hors des nations les plus pauvres est la condition économique la plus nuisible portant atteinte à l'effort de réduction de la pauvreté et de croissance durable dans ces pays dans lesquels habitent 80 pourcent de la population mondiale.

Les transferts énormes de ressources financières ont été facilités depuis des décennies par un système financier souterrain qui s'est étendu globalement depuis le début des années 1960 (voir Appendice 2). Ce système avait au départ pour but de déplacer la fuite de capitaux et l'argent de la fraude fiscale à travers les frontières. Depuis, des financiers criminels et terroristes s'en servent aussi.

Ce même système souterrain est maintenant au cœur de la crise financière mondiale. Il empêche toute évaluation précise de l'étendu du problème global que représentent les subprimes et autres obligations de titres garantis par des créances, contrats d'échange sur défaut, contrats de produits dérivés, et plus encore. Le marché du crédit est près de l'effondrement puisque les institutions financières sont incapables de cerner la qualité des actifs des demandeurs de fonds.

Le manque de transparence dans le système financier mondial affecte aussi bien les pays riches que les pays pauvres. C'est peut-être la première fois dans l'histoire moderne que le même phénomène économique affecte aussi bien les riches que les pauvres dans des proportions similaires.

Des solutions à la crise actuelle montrent le besoin d'amélioration de la régulation et d'une plus grande transparence. Jusqu'à présent, l'accent a été mis sur le renforcement des régulations financières, tandis que des améliorations durables dans la transparence mondiale ne sont que rarement évoquées. Il est de notre avis que c'est précisément un mauvais calcul et, que bien plus peut être accompli par la transparence que par la régulation. Si la régulation tente simplement de fournir un assortiment de règles plus strictes pour contrôler les transactions financières, la transparence requiert que le système souterrain soit lui-même largement démantelé.

Le Groupe de Travail sur l'Intégrité Financière et le Développement Economique préconise cinq priorités pour adresser la crise financière globale actuelle, chacune centrée sur la transparence et l'extension d'initiatives qui ont déjà été partiellement mises en place:

- 1) Entraver l'évaluation erronée des prix import/export;
- 2) Comptabilité pays par pays des ventes, profits, et taxes payés par les entreprises multinationales;
- 3) Attestation des bénéficiaires réels dans tous les comptes bancaires et de dépôt de titres;
- 4) Échanges transfrontaliers automatiques d'informations relatives aux impôts sur la personne et les entreprises;
- 5) Harmonisation des législations relatives au blanchiment d'argent dans le cadre des lois contre les circuits financiers clandestins entre tous les pays qui participent au Groupe d'Action Financière (GAFI) sur le blanchiment d'argent.

Ainsi, la transparence implique des enregistrements publics, des mécanismes multiples de surveillance pour évaluer les structures financières, une réduction massive dans les activités d'évasion fiscale, et des pratiques commerciales qui n'agissent pas au détriment des pays les plus faibles. Grâce à la transparence, le système financier souterrain, qui aujourd'hui exporte illégalement plus d'un trillion de dollars annuellement des pays en développement, sera cerné. Ceci permettra à 80 pourcent des 6,5 milliard d'habitants du monde de participer à un système de marché libre au sein duquel ils ne seront pas désavantagés. La transparence implique que la prospérité économique soit potentiellement une réalité pour tous.

Cependant, nous craignons que l'accent sur la « stabilisation » du système financier n'aboutisse qu'à un maintien de l'état actuel des choses avec seulement quelques améliorations en termes de régulation. Pour sortir de la crise financière actuelle, les intérêts des pays développés et des pays en développement devraient être identiques : supprimer les éléments qui ont provoqués l'effondrement du système global. Ceci exige, non pas des ajustements, mais un cantonnement significatif du système financier souterrain au cœur de la crise. Résoudre ce problème doit être la principale préoccupation dans la restructuration du système global de libre-échange.

Ci-dessous nous présentons les cinq principales priorités retenues par le Groupe de travail ainsi qu'une brève description de chacune d'entre elles.

## L'ÉVALUATION ERRONÉE DES PRIX

**Action requise** : Exiger que les partis qui s'engagent dans des transactions transfrontalières dans la vente de produits ou de services signent une déclaration sur les bordereaux d'échange pour attester qu'il n'y a pas eu d'évaluation erronée des prix et que la valeur de la transaction a été calculée sur le principe de pleine concurrence préconisé par l'OCDE.

**Arrière plan** : Dans le débat engagé sur la meilleure façon d'intégrer les pays en développement dans l'économie globale, la question des investissements étrangers directs se pose inévitablement. Pendant tout un temps, on pensait qu'une augmentation des investissements étrangers permettrait à un pays d'augmenter considérablement son niveau de vie. Cependant, une meilleure compréhension du concept de la malédiction des ressources a atténué cet optimisme. En fin de compte, l'investissement étranger à lui seul ne suffit pas pour relancer une économie en difficulté. Les revenus qui proviennent des impôts payés par les investisseurs au gouvernement d'accueil constituent un élément primordial des ressources nécessaires pour stimuler le développement.

Un document publié par l'OCDE en 2004 intitulé « Approches institutionnelles pour la cohérence des politiques de développement » souligne que : « l'objectif final n'est pas d'attirer l'investissement étranger et le commerce international vers les pays en développement. Il n'y a aucune garantie que l'investissement étranger et le commerce international se traduiront en revenus fiscaux pour les pays qui les attirent. »

Environ 60% du commerce international est contracté par des multinationales dont la moitié est entre des filiales de ces mêmes groupes. Le document de l'OCDE remarque que puisque : « des transactions à l'intérieur d'un groupe ne subissent pas les mêmes contraintes de marché que celles entre partenaires indépendants sur le marché libre, il existe un énorme potentiel pour le transfert des profits par le biais de la surévaluation ou de la sous-évaluation des prix pour les transactions internes.» Autrement dit, sans une attention particulière à la question des prix de transfert, il est possible, dans la pratique, qu'un pays en développement retire des revenus insignifiants ou même nul des investissements étrangers qu'il a attiré sur son territoire.

Un processus similaire d'attestation a été mis en place pour vérifier l'authenticité du commerce des diamants. Le système de certification du processus de Kimberley exige des signatures certifiant que les envois de diamants ne servent pas au financement des conflits.

**La Juridiction du G-20** : le Groupe de travail 1 (Améliorer la régulation et renforcer la transparence) et le Groupe de travail 2 (Renforcer la coopération internationale et promouvoir l'intégrité sur les marchés financiers).

**Autorité exécutive** : L'Organisation de Coopération et de Développement Economique ; l'Organisation Mondiale du Commerce.

**Avantage** : Développement de procédés qui réduisent la pratique de l'évaluation erronée des prix et qui permettent aux gouvernements des pays pauvres de collecter des revenus justes par l'imposition des multinationales qui opèrent sur leur territoire. Ces revenus pourront ainsi servir au développement de l'économie locale.

## UNE COMPTABILITE PAYS PAR PAYS

**Action requise :** Exiger de toutes les entreprises multinationales la déclaration des ventes, profits et impôts payés pour toutes les juridictions dans leurs rapports annuels certifiés et leurs déclarations de revenus.

**Arrière plan :** L'évasion fiscale est un problème mondial. Il implique le recours abusif aux failles et aux carences dans la législation fiscale domestique et internationale qui permettent aux entreprises multinationales (EMN) de transférer des profits d'un pays vers un autre, souvent par le biais de paradis fiscaux, dans le but de réduire l'imposition d'une partie ou de l'ensemble de leurs profits. L'évasion fiscale à grande échelle est facilitée par le manque de transparence dans la façon dont les EMN déclarent et présentent leurs comptes. Exiger plus de transparence dans les comptes des EMN permettrait de réduire l'évasion fiscale à moindre coût.

A présent, la plupart des EMN publie des informations fragmentées où leurs échanges commerciaux sont présentés par produit ou par secteur d'activité. Cependant, il n'y a aucune obligation pour les EMN de publier des statistiques géographiques, ni de le faire pays par pays. Bien qu'elles présentent leurs comptes comme si elles étaient des organisations unifiées, ce n'est pas ainsi qu'elles sont imposées. Chaque filiale de l'entreprise est imposée individuellement. Ceci rend difficile l'établissement d'une vue d'ensemble de ce qui se passe à l'intérieur d'un groupe en terme de potentiel d'imposition.

L'évasion fiscale est facilitée pour des structures de paradis fiscaux, créés afin de couvrir l'activité commerciale sous un manteau d'artifices. Il est souvent impossible pour les autorités fiscales d'obtenir des informations ou l'assistance d'un paradis fiscal et les entreprises ne sont pas systématiquement obligées de déclarer leurs activités en-dehors du pays qui enquête. Cette opacité rend difficile la tâche de prouver l'existence d'une tactique d'évasion fiscale.

Le Parlement Européen a déjà demandé au « *International Accounting Standards Board* » d'aller au-delà des normes volontaires et de soutenir le développement d'une norme comptable adéquate qui rendrait obligatoire la comptabilité pays par pays pour les entreprises ayant des activités à l'étranger. Bien que cette exigence soit un premier pas important, elle ne va pas assez loin.

**La Juridiction du G-20 :** le Groupe de travail 1 (Améliorer la régulation et renforcer la transparence) et le Groupe de travail 2 (Renforcer la coopération internationale et promouvoir l'intégrité sur les marchés financiers).

**Autorité exécutive :** International Accounting Standards Board.

**Avantage :** La comptabilité pays par pays fournirait des informations à une large gamme d'organisations concernées et renforcerait les efforts d'investigation des activités de corruption, la gouvernance des entreprises, le paiement des impôts et les échanges commerciaux internationaux. La comptabilité pays par pays profiterait aux investisseurs en montrant les entreprises qui opèrent dans des juridictions instables sur le plan politique, dans des paradis fiscaux, des zones de guerre et autres régions sensibles. La comptabilité pays par pays permettrait aux citoyens des pays en développement de savoir à qui appartiennent les entreprises qui opèrent chez eux, quels impôts elles payent, et si cette somme semble juste en comparaison des taux d'imposition dans le pays en question.

## LES BENEFICIAIRES EFFECTIFS<sup>1</sup>

**Action requise :** Exiger que les bénéficiaires réels, le contrôle et les comptes des entreprises, les sociétés fiduciaires et les fondations soient déclarés publiquement et que la consultation de ces informations soit facilitée pour permettre l'exercice du devoir de vigilance.

**Arrière plan :** La circulation illicite des fonds, l'évasion fiscale, le financement d'activités terroristes et une quantité d'autres fléaux mondiaux sont liés au manque d'information relatif aux bénéficiaires réels d'entreprises, de sociétés fiduciaires et de fondations. Ayant souvent leur siège dans une des 70 juridictions opaques dans le monde, ces organisations peuvent absorber, cacher et transférer les richesses au-delà du contrôle des forces de l'ordre. Les activités de ces entités sont inconnues pour la plupart (et peuvent être déplacées dans une autre juridiction sans préavis), elles ne profitent pas à la population locale et souvent elles n'ont aucune légitimité commerciale. De plus, les bénéficiaires de ses activités sont souvent clandestins. En fait, ces organisations opèrent dans un monde souterrain, hors de l'économie mondiale légale.

La faillite de l'entreprise Enron a démontré que les entreprises multinationales peuvent avoir des milliers de filiales cachées à travers le monde. Elles se servent de ces structures pour transférer des profits vers l'étranger afin de réduire leur niveau d'imposition et de contourner la régulation locale dans les pays en développement. Les EMN ont des outils supplémentaires tels que l'évaluation erronée des prix de transfert (la manipulation des prix dans les transactions entre filiales pour transférer les profits) qui leur permettent de dévier les profits vers les juridictions où le taux d'imposition est inexistant ou faible et où ils sont difficiles à déceler. De telles structures alambiquées sont souvent utilisées pour prélever et traiter des fonds de manière illicite. Ces structures compliquent le travail des agents qui ont la responsabilité de vérifier la véritable nature de ces transactions et de découvrir les bénéficiaires réels ainsi que l'origine des fonds. Les modes opératoires de la circulation de fonds illicites ne sont pas des incohérences, elles font parti d'un vaste problème structurel.

Afin de remédier à ces maux, les juridictions compétentes doivent procurer des listes, mises à jour, des bénéficiaires réels des entreprises, sociétés à responsabilité limitée et autres personnes morales prévues dans leur législation. Les exigences du GAFI pour établir l'identité des bénéficiaires réels dans le cadre du devoir de vigilance envers leur clientèle doivent être appliquées à travers le monde. Un bénéficiaire réel doit être défini comme une personne physique ou morale et non comme un agent corporatif ou une société fiduciaire déguisée.

---

<sup>1</sup> Note du traducteur: Il n'existe pas de traduction française précise pour l'expression anglaise employée ici ("Beneficial Ownership") qui prend ses racines dans le droit commun des pays anglo-saxons. De plus, l'OCDE MC ne propose pas de définition et les commentaires de l'OCDE sur le sujet sont ambigus. La traduction française utilisée le plus fréquemment "bénéficiaire effectif" n'évoque que la question de droit aux bénéfices et n'adresse pas du tout celle de la propriété. (voir : *Multilingual texts and interpretation of tax treaties and EC tax law* - Page 194, par Guglielmo Maisto, International Bureau of Fiscal Documentation - 2005 - 344 pages et : *International and EC Tax Aspects of Groups of Companies* - Page 232, par Guglielmo Maisto, International Bureau of Fiscal Documentation - 2008 - 564 pages)



**La Juridiction du G-20** : le Groupe de travail 1 (Améliorer la régulation et renforcer la transparence) et le Groupe de travail 2 (Renforcer la coopération internationale et promouvoir l'intégrité sur les marchés financiers).

**Autorité exécutive** : Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux.

**Avantage** : La mise à disposition des informations sur les bénéficiaires réels permettra aux autorités locales de mieux prévoir les revenus fiscaux (et donc leur utilisation) ainsi que de cerner et d'intervenir contre l'activité illégale. Les investisseurs actuels et potentiels auront une meilleure compréhension du fonctionnement de l'entreprise dans laquelle ils investissent. Les banques seront mieux équipées pour évaluer la solvabilité de leurs clients potentiels. Ainsi une structure d'entreprise pleinement transparente engendrera un meilleur fonctionnement du système financier global.

## L'ÉCHANGE AUTOMATIQUE D'INFORMATIONS RELATIVES A L'IMPOSITION

**Action requise** : Obliger les gouvernements à récolter des institutions financières, des informations sur les revenus, gains et bénéfices en nature distribués aux individus, entreprises et sociétés fiduciaires non résidents. Ordonner l'échange automatique de ces informations avec le gouvernement où la personne physique ou moral non résidente est domiciliée.

**Arrière plan** : La globalisation et la libéralisation ont transformé le secteur privé en un monde sans frontières. Cela pose un problème majeur pour les autorités fiscales nationales car leurs pouvoirs de régulation n'ont pas suivis l'évolution du monde des affaires. Le travail des autorités fiscales nationales est entravé par les frontières nationales en ce qui concerne la collecte des revenus fiscaux.

De plus, le secret bancaire et d'autres lois sur la confidentialité dans plusieurs juridictions (tel les paradis fiscaux) entravent le partage des informations pertinentes entre les institutions financières et les autorités gouvernementales. Finalement, le manque de réactivité des autorités fiscales dans ces juridictions, aux demandes d'information provenant de gouvernements étrangers, peut retarder ou empêcher les poursuites judiciaires contre les auteurs de fraude fiscale.

Des revenus provenant de l'imposition, et non l'aide au développement, sont la source de financement la plus durable pour le développement, et les paradis fiscaux minent les efforts d'autofinancement menés par les pays en développement. Le Consensus de Monterrey de l'ONU en 2002 et le Sommet Mondial de l'ONU en 2005 demandent aux pays en développement de mobiliser des ressources pour le développement. Ceci implique la lutte contre la fuite illégale des capitaux et la fraude fiscale. De plus, le Commentaire sur : *Le Modèle de Convention fiscale concernant le revenu et la fortune* de l'OCDE ainsi que le Commentaire sur *Le modèle de convention fiscale sur l'impôt sur le revenu* de l'ONU font tous deux référence à l'échange automatique d'information.

Un certain nombre de mesures ont déjà été prises dans ce domaine. La Directive sur la fiscalité de l'épargne de l'UE a été adoptée pour garantir le fonctionnement correct du marché interne et s'atteler au problème de l'évasion fiscale. Elle a été adoptée en 2003 et est en application depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005. L'échange automatique d'information sur la rémunération des intérêts a été accepté par tous les états membres sauf l'Autriche, le Belgique et le Luxembourg. Des efforts restent à faire pour s'assurer que tous les pays, développés et en développement, encaissent des revenus fiscaux justes provenant des individus et des entreprises.

**La Juridiction du G-20** : le Groupe de travail 1 (Améliorer la régulation et renforcer la transparence) et le Groupe de travail 2 (Renforcer la coopération internationale et promouvoir l'intégrité sur les marchés financiers).

**Autorité exécutive** : l'Union Européenne; Le Comité d'experts de l'ONU sur la coopération internationale dans le domaine fiscal.

**Avantage** : On estime que des individus détiennent environ \$12 trillion d'investissements non déclarés dans les juridictions autres que leur pays de résidence; les pertes en revenu fiscal de ces actifs non déclarés sont estimées à \$255 milliards. L'évasion fiscale pratiquée par des entreprises et autres entités est aussi un problème majeur.

## LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

**Action requise :** Exiger que les infractions relatives au blanchiment de capitaux soient harmonisées au niveau le plus strict et codifié.

**Arrière plan :** Dans la législation actuelle aux USA, il est légal pour les banques américaines de recevoir des fonds qui proviennent d'objets volés, de la fraude douanière, de la contrefaçon et du recel lorsque ces crimes sont perpétrés en-dehors des frontières américaines. Les banques américaines sont aussi autorisées à accepter des dépôts provenant du trafic sexuel et des armes, de l'extorsion et de dizaines d'autres crimes qui seraient passables de poursuites de blanchiment d'argent s'ils avaient été commis aux USA. En fait, les Etats-Unis ont été trouvés partiellement en non conformité avec les normes internationales contre le blanchiment de capitaux dans la récente « *évaluation par des pairs* » du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux.

Bien que la législation soit plus restrictive dans les pays européens lorsque les crimes de blanchiment sont commis en-dehors des frontières nationales, elle est loin d'être universelle. Des agents de l'Etat corrompus, les fraudeurs fiscaux et les organisations terroristes peuvent facilement transférer les gains d'activités illégales vers le système bancaire occidental au moyen de l'arbitrage légal.

Il est estimé qu'environ \$900 milliards de fonds illégaux sont siphonnés des pays en développement tous les ans. Cette perte de capitaux mine la capacité des pays pauvres de bâtir leurs propres économies et devenir des participants productifs et rayonnants dans l'économie mondiale. La réglementation poreuse sur le blanchiment de capitaux dans les pays où ces fonds sont sans doute blanchis encourage ce commerce illicite.

S'atteler à ce problème sera une contribution importante au débat actuel relatif à la mobilité des capitaux provenant du crime à travers les frontières internationales et leur intégration dans les systèmes bancaires des pays de l'OCDE.

**La Juridiction du G-20 :** le Groupe de travail 1 (Améliorer la régulation et renforcer la transparence) et le Groupe de travail 2 (Renforcer la coopération internationale et promouvoir l'intégrité sur les marchés financiers).

**Autorité exécutive :** Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux.

**Avantage :** Exiger l'harmonisation et la codification de la législation contre le blanchiment des capitaux à l'intérieur de l'OCDE favorisera une lutte plus efficace contre cette activité. L'objectif ultime est de voir les pays qui ont une législation faible contre le blanchiment de capitaux adopter les pratiques les plus fiables et de voir une norme universelle adoptée par les pays de l'OCDE afin de restreindre le commerce en capitaux illicites.

# APPENDICES

## Appendice 1 : Groupe de travail sur l'intégrité financière et le développement économique

### Comité de Coordination

Global Financial Integrity – [www.gfip.org](http://www.gfip.org)

Tax Justice Network – [www.taxjustice.net](http://www.taxjustice.net)

Global Witness – [www.globalwitness.org](http://www.globalwitness.org)

Transparency International – [www.transparency.org](http://www.transparency.org)

Secrétariat de Groupe de direction sur la levée de fonds de solidarité pour financer le développement qui représente les gouvernements des pays suivants :

Afrique du Sud	Ethiopie	Mauritanie
Algérie	Finlande	Mexique
Allemagne	France	Mozambique
Arabie saoudite	Gabon	Namibie
Bangladesh	Grande Bretagne	Nicaragua
Belgique	Guatemala	Niger
Bénin	Guinée	Nigeria
Brésil	Haïti	Pologne
Burkina Faso	Iles Maurice	République Centre Africaine
Cambodge	Inde	Sao Tome et Principe
Cameroun	Italie	Sénégal
Cap Vert	Japon	Sierra Leone
Chili	Jordanie	Togo
Chypre	Liban	Uruguay
Congo	Liberia	
Corée du Sud	Luxembourg	<i>Pays observateurs :</i>
Cote d'Ivoire	Madagascar	Autriche
Djibouti	Mali	Chine
Espagne	Maroc	Egypte

### Panel des Partenaires

Gouvernement de la Norvège

Gouvernement Fédéral d'Allemagne

Gouvernement de la République Française

Gouvernement du Royaume d'Espagne

Gouvernement de la République du Chili

Gouvernement du Royaume du Danemark

Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas

Fondation Ford

## Appendice 2 : Le système financier souterrain

Depuis les années 60, les pays occidentaux ont élaboré une structure financière mondiale qui facilite le mouvement des capitaux illicites à travers les frontières, surtout en provenance des pays pauvres vers des pays plus riches. Des éléments mineurs de cette structure existaient avant 1960, par exemple, il existait déjà quatre ou cinq paradis fiscaux ayant acquis les techniques d'élaboration erronée des prix. Mais les éléments les plus importants de cette structure furent élaborés après les années 60 pour deux raisons. Premièrement, les années 60 furent la décennie de décolonisation. Entre la fin des années 50 et celle des années 60, 48 pays ont obtenu leur indépendance et une partie de l'élite économique et politique de ces pays transféra des richesses vers l'étranger. Des institutions financières occidentales ont pris en compte cette demande. Deuxièmement, les années 60 incarnent la décennie où les entreprises multinationales ont entrepris une expansion agressive à travers le monde. Il existait, bien sûr, des entreprises internationales avant 1960, mais une entreprise internationale pétrolière ou commerciale n'avait des opérations que dans 12 ou 15 localités étrangères. A partir des années 1960, les entreprises ont démarré un processus d'expansion globale qui continue encore aujourd'hui. Beaucoup de multinationales utilisent des techniques d'évasion fiscale pour soustraire des profits des pays en développement, et encore une fois, cette activité est bien servie par le système financier souterrain.

Ce système financier souterrain mondial comporte à ce jour les éléments suivants :

**Paradis fiscaux** – Il s'agit de juridictions où une personne morale peut être créée puis des ventes conclues au profit de cette entité et par la suite elle peut vendre ces biens à d'autres personnes morales dans des conditions où la détermination des prix est gérée de façon à domicilier les plus values dans un paradis fiscal et donc de soustraire, en partie ou entièrement, ces profits à la fiscalité. Des quatre ou cinq paradis fiscaux qui existaient dans le passé, il existe maintenant 91 paradis fiscaux à travers le monde.

**Juridictions opaques** – Beaucoup de paradis fiscaux mettent en place des provisions de confidentialité par le biais d'avocats, de comptables et de banquiers permettant l'établissement de personnes morales où les propriétaires et gérants effectifs de l'entreprise se cachent derrière des mandataires et des administrateurs.

**Entreprises déguisées** – Il existe des millions d'entités déguisées, surtout des multinationales à travers le monde.

**Clauses de fuite** – Beaucoup de ces établissements déguisés se dotent de « clauses de fuite » qui permettent aux mandataires et aux administrateurs qui agissent pour le compte des véritables propriétaires et gérants de faire fuir l'entité d'une juridiction opaque vers une autre au cas où une investigation tente de déterminer l'identité des vrais propriétaires. De cette façon, l'établissement peut fuir, d'une juridiction opaque vers une autre, et ainsi de tomber sous la coupe des autorités gouvernementales et des enquêteurs privés.

**Comptes de sociétés fiduciaires anonymes** – Ces comptes ont la capacité de fonctionner comme une entreprise, ils peuvent aussi être établis sous le couvert de mandataires et d'administrateurs qui opèrent au nom des initiateurs et des bénéficiaires de la société fiduciaire.

**Fondations factices** – Des fondations qui se présentent comme des organisations caritatives peuvent être établies derrière des mandataires et des administrateurs afin de procurer aux propriétaires des exonérations d'impôts.

**Fausse documentation** – Employée fréquemment dans des transactions commerciales et financières pour masquer les véritables objectifs de ces mouvements de capitaux.

**L'évaluation erronée des prix pour les importations et les exportations** – On parle habituellement de tarification abusive des transferts pour les transactions entre partis ayant des relations structurelles et d'évaluation erronée des prix lorsqu'il s'agit de transactions entre partis sans relations structurelles. De telles falsifications des prix d'importations et d'exportations sont responsables de plus de mouvements transfrontaliers de capitaux illicites et de tentatives d'évasion fiscale que n'importe quel autre mécanisme.

**Trous dans la législation contre le blanchiment d'argent** – Beaucoup de pays occidentaux laissent des niches dans leur législation contre le blanchiment de capitaux qui permettent aux fonds acquis illégalement à l'étranger d'accéder aux systèmes financiers nationaux. Par exemple, les Etats-Unis permettent l'accès légal à des fonds étrangers provenant du recel, de la contrefaçon, de la contrebande, du trafic d'esclaves, d'immigrés clandestins, de femmes, des crimes environnementaux, de toutes les formes de fraude fiscale et ainsi de suite. La plupart des pays européens ont adopté une législation plus stricte dans ce domaine. Cela étant, aucun pays occidental n'excelle à mettre en place des barrières entre ses institutions financières et l'importation de fonds générés à l'étranger par des activités illicites.

Le recours à ce système financier souterrain est maintenant normalisé à travers les frontières. On estime que jusqu'à la moitié des mouvements de biens et de capitaux passe par ce système à un moment ou un autre entre leur création et leur aboutissement. Et ce système financier souterrain est directement au cœur de la crise financière mondiale actuelle qui touche à la fois les pays riches et les pays pauvres.